



COMMISSION ENVIRONNEMENT- NUISANCES

FLASH INFO – 13 Mai 2019

BIEN GERER NOS DECHETS : un impératif

Le bon usage des bacs n'a maintenant plus de secret pour vous. Parlons maintenant des sites d'apports volontaires que nous vous encourageons à fréquenter assidûment.

→ QUE DOIT-ON DEPOSER DANS LES SITES D'APPORT VOLONTAIRES ?

Tout ce qui ne peut pas se mettre dans les bacs de déchets, car nécessite un traitement spécial pour son recyclage ou sa destruction.

→ QUEL EN EST L'INTERÊT ?

Lutter contre les dépôts sauvages et diminuer la pollution de l'environnement en optimisant le recyclage et la destruction.

LES DECHETS A DEPOSER EN POINT D'APPORTS VOLONTAIRES :

LE VERRE :

*40 bouteilles en verre recyclées :
12 Kg de sable et 1m3 de gaz naturel économisés*



Les emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux), peuvent être recyclés à l'infini. Leur recyclage génère une économie de ressources naturelles.

Ils doivent être déposés en vrac, sans sac, ni bouchon, ni couvercle, *entre 8 heures et 21 heures*, dans les bacs-récepteurs installés à différents endroits de la ville (inutile de les laver).

Les interdits : vaisselle en verre, cristal, porcelaine, terre cuite, ampoules, néons, miroirs ...

LE TEXTILE, LES CHAUSSURES, LES JOUETS, LE CUIR :

Tous ces déchets peuvent être soit recyclés, soit faire l'objet d'un deuxième usage s'ils sont en bon état.

Ils génèrent des emplois en « réinsertion » :

Les déposer propres et secs en sacs fermés dans les bornes « Relais » ou « Croix Rouge ».

Une collecte à domicile par le « Relais » est également possible (minimum 5 sacs de 50 litres) en appelant le : 01 39 74 85 85 .



Les interdits : vêtements et chiffons mouillés ou sales, matelas, sommiers, moquettes, toiles cirées ...

LES OBJETS ENCOMBRANTS :

Ils sont ramassés chaque 2^{ème} Vendredi du mois dans notre quartier :
(à déposer la veille au soir devant son domicile).

Pour tout achat d'un nouvel équipement électrique, le revendeur doit vous reprendre l'ancien matériel.



Les interdits : gravats, pots de fleurs, pots de peinture, palettes pièces auto, appareils électriques et électroniques (DEEE, télévision, écran...), appareils à piles, batteries...

Tous ces objets doivent être apportés en déchetterie (peuvent contenir des composants à dépolluer).

Prolongez la vie de vos objets :

- En les donnant ou les vendant pour réemploi : associations, brocantes, vide-greniers, site de Revente etc ...
- En les réparant ou les faisant réparer (repair-café, ...)

- En déposant vos meubles en déchetterie : la benne « éco-mobilier » de la déchetterie de Bois d'Arcy permet le recyclage et la revalorisation de leurs matériaux.

LES DECHETS TOXIQUES :

Radiographies, peintures et assimilés, batteries, piles, CD, DVD, produits dangereux, ampoules, néons à économie d'énergie...

A déposer :

Soit au camion qui stationne le matin de chaque 1^{er} Samedi du mois Place du jumelage
Soit en déchetterie.



LES DECHETS DE SANTE :

Déchets de soins piquants ou coupants, médicaments :

Les remettre en pharmacie impérativement en boîte homologuée sans compresse ni pansement,

Les médicaments périmés ou non sont également à rapporter en pharmacie (sans emballage carton ni notice papier).

MAIS OU SE TROUVE LA DECHETTERIE ?

- LE SITRU à CARRIERES sur SEINE :
2 Rue de l'Union.
01 39 15 88 74
www.sitru.fr

Demander une carte d'accès : sur place ou à macarte.sitru.fr
pièce d'identité, justificatif de domicile récent et dernier avis
d'imposition de la taxe d'habitation nécessaires.

Dépôts limités à 15 apports par année calendaire ou jusqu'à 3 tonnes de dépôts maximum.

Horaires d'ouverture : **Lundi au vendredi de 10h à 17h** (→ 19 H d'Avril à Septembre),
Samedi et dimanche de 9h à 17h. (→ 19 H d'Avril à Septembre),
Jours fériés : Les horaires du week-end s'appliquent.

- LA DECHETTERIE DE BOIS D'ARCY :
Rue Abel Gance
ZAC de la Croix Bonnet
www.vgp.fr

Demander une carte d'accès : Sur place ou sur versaillesgrandparc.fr
Pièce d'identité et justificatif de domicile récents nécessaires

Dépôts limités à 20 apports par année calendaire sans limite de volume.

Horaires d'ouverture : **Mardi au Vendredi : 9 H -13 h et 14 H – 18 H,**
Samedi : 9 H – 18 H Dimanche : 9 H – 13 H,
(Fermée les jours fériés).

Un doute pour jeter ? : www.quefairedemesdechets.fr

Faire un geste pour le handicap :

Depuis le 30 janvier 2018, les bouchons en plastique peuvent également être déposés pour être collectés, puis revendus par l'association « les Bouchons de l'espoir ». L'argent récolté permet de financer du matériel de sport pour les personnes handicapées et des actions en faveur du Handisport.

Plus d'informations sur les types de bouchons (alimentaires, ménagers, salle de bains) et les 15 points de collecte de la Celle Saint Cloud : <http://bouchons.de.lespoir.free.fr/>

Si vous souhaitez nous contacter : environnement@chataigneraie.info